



Assemblée générale

Distr. générale
21 janvier 2014
Français
Original : anglais

Soixante-huitième session
Point 99 de l'ordre du jour
Désarmement général et complet

Lettre datée du 15 janvier 2014, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de l'Ukraine auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint la déclaration faite par le Gouvernement ukrainien à l'occasion du vingtième anniversaire de la décision prise par l'Ukraine de devenir un État non doté de l'arme nucléaire (voir annexe).

Ce document est présenté dans le cadre de la commémoration de la déclaration tripartite qui a été signée à Moscou par les Présidents ukrainien, américain et russe il y a 20 ans, le 14 janvier 1994, dans le but d'établir les modalités pratiques de l'application de la décision prise par l'Ukraine de devenir un État non nucléaire.

Je vous serais reconnaissant de faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe en tant que document de l'Assemblée générale au titre du point 99 de l'ordre du jour.

(Signé) Yuriy Sergeyev



**Annexe à la lettre datée du 15 janvier 2014 adressée
au Secrétaire général par le Représentant permanent
de l'Ukraine auprès de l'Organisation des Nations Unies**

**Déclaration du Gouvernement ukrainien à l'occasion
du vingtième anniversaire de la décision prise par l'Ukraine
de devenir un État non doté de l'arme nucléaire**

Il y a 20 ans, le 14 janvier 1994, les Présidents ukrainien, américain et russe, réunis à Moscou, signaient une déclaration tripartite qui établissait les modalités pratiques de l'application de la décision prise par l'Ukraine de devenir un État non nucléaire.

Les États-Unis d'Amérique et la Fédération de Russie se sont engagés, en leur nom et au nom du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, à fournir à l'Ukraine des garanties de sécurité dans le cadre de l'entrée en vigueur du Traité sur la réduction et la limitation des armements stratégiques offensifs et de l'adhésion de l'Ukraine au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires.

Cette déclaration trilatérale prévoyait également des mesures visant à appliquer les garanties de l'Agence internationale de l'énergie atomique à l'ensemble des activités nucléaires de l'Ukraine et abordait aussi l'aspect économique de la dénucléarisation, puisque les États-Unis s'y engageaient à verser à l'Ukraine une compensation financière considérable.

La déclaration trilatérale de 1994 a posé des bases solides sur lesquelles repose le système actuel de sécurité international, permettant ainsi de renforcer la sécurité nucléaire. Sa signature a donné une impulsion importante au processus mondial de désarmement.

Aujourd'hui, l'Ukraine reste un État non nucléaire et a renoncé à ses stocks d'uranium fortement enrichi il y a deux ans.

Dans toutes les instances internationales, en particulier les sommets sur la sécurité nucléaire, l'Ukraine a toujours défendu l'objectif humanitaire essentiel que constitue la destruction définitive de tous les stocks mondiaux d'armes nucléaires.

Nous exhortons les États qui possèdent ce type d'armes de destruction massive à poursuivre activement les mesures de désarmement nucléaire en suivant l'exemple historique donné par l'Ukraine.

À Kiev, le 14 janvier 2014